

Mise en place d'un mécanisme de garantie pour les Arts de la scène

Publié le 15/10/2020

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un mécanisme de garantie visant à couvrir les annulations de spectacles (arts de la scène) pour cause de contamination au Covid-19 ou de mise en quarantaine d'un membre de l'équipe artistique ou technique. Ce mécanisme pourra être étendu à toute la saison 2020-2021.

La concertation avec le secteur des arts de la scène a permis de constater que celui-ci est particulièrement exposé à des annulations potentielles de représentations dues à des contaminations ou suspicions de contaminations parmi les membres des équipes artistiques et techniques.

Il était donc nécessaire de pouvoir prémunir les opérateurs contre les risques financiers encourus.

Le mécanisme adopté permettra de garantir les productions contre les risques d'annulations de représentations en cas de contamination ou de mise en quarantaine d'un ou de plusieurs membres des équipes artistiques et techniques par une prise en charge partielle par la Fédération Wallonie-Bruxelles du contrat de vente au bénéfice du producteur.

Cette prise en charge sera calculée en fonction du poids des recettes propres de l'opérateur dans son budget global. Si le producteur organise lui-même sa diffusion dans son lieu, celui-ci pourra également faire appel au mécanisme dont l'indemnisation sera calculée sur la base des contrats de travail des équipes artistiques et techniques.

Ce mécanisme est apparenté au fond de garantie mis en place pour les tournages en cinéma. Il s'agira d'intervenir en cas d'annulation et donc de préjudice lié au COVID-19. Cette intervention se fera si toutes les mesures de précaution sanitaire contenues dans les protocoles ont été respectées par les opérateurs. Il ne s'agit pas de compenser les pertes de recettes de billetterie ni de compenser des annulations liées à des décisions d'autres autorités. Ces deux situations font l'objet d'autres dispositifs de soutien.

« Le secteur des arts de la scène est un des secteurs les plus fortement impactés par la crise et sa relance doit être accompagnée. Aujourd'hui, comme nous l'avons fait avec la reprise des tournages pour le cinéma francophone, le Gouvernement met en place un système visant à garantir les productions contre les risques d'annulations de représentations en cas de contamination liée au COVID-19. Cette mesure devrait permettre de soutenir la relance d'un secteur important de notre économie. » a indiqué le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

« La Fédération Wallonie-Bruxelles se place, une fois encore, aux côtés des artistes pour couvrir financièrement les risques d'annulation de spectacles. Nous prenons nos responsabilités pour couvrir l'ensemble de la chaîne de production des arts de la scène au travers d'un mécanisme de garantie innovant qui a déjà fait ses preuves pour le secteur du cinéma. » explique le Ministre du Budget Frédéric Daerden.

« Depuis le début de cette crise catastrophique pour l'ensemble du monde culturel, nous sommes aux côtés de ces actrices et acteurs pour trouver ensemble les meilleurs moyens de les accompagner et de leur donner des perspectives. Ce mécanisme de garantie s'ajoute à toutes les mesures d'urgences prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir le secteur culturel depuis le confinement, notamment l'indemnisation des pertes de recettes de billetterie », conclut la ministre de la Culture Bénédicte Linard.